

CCQ Mont-Valérien – Compte-rendu
 Première réunion plénière
 le 9 novembre, à 18h30,
 en visioconférence.



Démocratie participative

Présent(s)	Isabelle de CRECY	Perrine COUPRY	Christopher BRIDE
	Ghislain LE MASSON		

Conseil consultatif de quartier Mont-Valérien

Présent(s)	Yoann LAMARQUE	Alain CHEMOI	Cyril de CARMANTRAND
	Pauline DEMAZURE	Michel DUPIRE	Hugues FAUCONNET
	Claire KAHN	Colette KARAM	Adeline LANVIN
	Christian MILLET	Thierry PORTAL	Christophe RICHARD
	Maryvonne RIOU	Pascal ROUX	Romy STEPNIEWSKI
Excusé(s)	Jacques ABADIE	France LASSEUR	Nicole PELLET
	François PETER		
Absent(s)	Xavier AUGER	Bruno BOSC	Carole CIRON
	Pascale ROLIN	Fabienne THONET	Thibault TOULEMONDE
	Pierre WALCKENAER		

① INTRODUCTION ET PRESENTATION DE M. LAMARQUE, ADJOINT AU MAIRE ET NOUVEAU PRESIDENT DU CCQ, PAR MME DE CRECY, ADJOINTE AU MAIRE DELEGUEE A LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE



Madame de CRECY précise qu'elle est également Adjointe au Maire déléguée à la Communication, suresnoise depuis 25 ans et mère de 4 enfants. Madame de CRECY rappelle l'esprit et les perspectives en matière de démocratie participative. Elle souligne le rôle central des membres des CCQ comme relais d'information et comme forces de proposition. Madame de CRECY mentionne les grands projets qui jalonnent le mandat :

- l'évolution des instances qui fera l'objet d'un travail continu avec le CCQ pendant toute l'année 2020-2021 et pour laquelle les membres seront amenés à faire des propositions ;
- la concertation autour des grands projets ;
- le budget participatif ;
- la Mairie Mobile, dont la deuxième session est prévue sur le marché Zola le 14 novembre (9h30-12h30) ;
- la plateforme participative ;
- le baromètre de satisfaction des citoyens.

② TOUR DE TABLE DE PRESENTATION ET ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Monsieur LAMARQUE est également Adjoint au Maire à la Sécurité, à la Prévention, à l'Action mémorielle, aux Manifestations patriotiques et au Civisme. Suresnois de longue date, il a été membre du CCQ Mont-Valérien et du conseil économique, social et environnemental. Monsieur LAMARQUE remercie chaleureusement Isabelle FLORENNES pour son investissement à la présidence du CCQ ces dernières années.

Madame COUPRY est Conseillère municipale Relations internationales, Jumelage, Fêtes, Événementiel et Tourisme et Démocratie participative. Elle est suresnoise depuis 17 ans et s'est beaucoup investie au sein de l'association de parents d'élèves de l'école des Cottages. Elle était membre du CCQ Liberté jusqu'à l'année passée.

Le CCQ est ravi d'accueillir en 2020 les personnes suivantes :

- Mme Colette KARAM ;
- Mme Adeline LANVIN.

3 INFORMATIONS VILLE

1. Point sur la communication

Il est rappelé que les membres des CCQ sont des interlocuteurs privilégiés et des relais entre les habitants et les services de la Mairie.

1. En complément des informations reçues du service Vie des quartiers, les membres sont invités à se renseigner fréquemment sur le site Internet de la Ville, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn), l'application de la ville, en lisant le Suresnes Mag et en étant attentifs aux informations communiquées sur les panneaux d'affichage de la ville et sur les panneaux de type Naja.
2. Les membres des CCQ sont également invités à partager l'information auprès de leurs connaissances suresnoises et à faire remonter au service Vie des quartiers les suggestions et informations utiles au maintien d'un cadre de vie de qualité au sein de la Ville.



Madame de Crécy invite les membres du CCQ à s'inscrire à la newsletter de la Ville accessible depuis la première page du site Internet.

Madame KAHN souligne que la communication de proximité est essentielle. Elle s'interroge sur les moyens de communication que la Ville pourrait déployer à destination des personnes âgées compte tenu du vieillissement de la population. Madame de CRECY abonde dans ce sens. Les membres sont invités à relayer l'information, notamment en envoyant des mails à leur entourage, voisins et amis. Madame de CRECY ajoute qu'une réflexion est en cours sur le déploiement de panneaux numériques en remplacement des panneaux existants.

Monsieur DUPIRE rappelle que le panneau d'affichage situé devant l'INSHEA comporte des informations obsolètes et qu'il est nécessaire de les retirer. Un rappel est fait au service Logistique afin que l'ensemble des panneaux d'affichage de la Ville soit mis à jour.

2. « Des élus à votre écoute » - point sur le lancement des différents dispositifs

Les permanences de M. le Maire

Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes, reçoit à l'Hôtel de Ville les Suresnois qui en font la demande, un samedi par mois. La prochaine permanence se tiendra **le samedi 5 décembre, de 9h30 à 11h**, sur rendez-vous.

Les rendez-vous se feront sur demande écrite uniquement. Pour prendre rendez-vous, merci d'adresser votre demande à l'adresse suivant, en précisant l'objet de celle-ci : i_cabinet.du.maire@ville-suresnes.fr

Pour pouvoir recevoir toutes les personnes dans de bonnes conditions, le nombre de rendez-vous est limité dans ce créneau horaire.

La Mairie mobile

La Mairie mobile est un engagement du mandat. Les élus iront à la rencontre des Suresnois et répondront à leurs sollicitations.

Les principaux objectifs recherchés sont :

- d'informer les Suresnois et de recueillir leurs attentes ;
- d'expliquer les projets et décisions de la collectivité ;
- d'échanger avec la population et d'être alertés sur les sujets qui posent ou pourraient poser problème ;
- d'orienter les Suresnois vers les structures et services adaptés à leurs besoins.

Cette démarche repose sur les valeurs suivantes que la ville souhaite porter auprès des Suresnois : proximité, disponibilité, écoute, dialogue, pédagogie et service.



La Mairie mobile a débuté le 8 novembre sur le marché Caron et le 14 novembre sur le marché Zola. Les prochaines permanences ont lieu de 9h30 à 12h30 le :

- **dimanche 22 novembre** sur le marché Caron ;

- **samedi 28 novembre** sur le marché Zola ;
- **dimanche 6 décembre** sur le marché Caron ;
- **samedi 12 décembre** sur le marché Zola.

3 élus seront mobilisés à chaque permanence de la Mairie mobile.

Monsieur MILLET souhaite savoir si l'application CiviSuresnes existe toujours. Monsieur ROUX et Monsieur PORTAL n'ont pas reçu de réponse à leur signalement. Monsieur de CARMANTRAND suggère quant à lui d'intégrer les fonctionnalités de CiviSuresnes sur l'application de la Ville afin que les Suresnois n'aient qu'une seule application à télécharger.

L'application est bien à la disposition des Suresnois depuis décembre 2018. A ce jour, près de 3 000 signalements ont été faits.

Le signalement de Monsieur ROUX concernant la déformation du revêtement de la chaussée à l'entrée du marché Caron ayant entraîné une chute a été envoyé au service le 7 avril a été clôturé par le service le 16 avril.

Le dernier signalement de Monsieur PORTAL concernant la panne d'une fontaine dans le cimetière Voltaire a été émis le 28 septembre et clôturé le 1^{er} octobre.

Un point sur CiviSuresnes sera fait lors de la prochaine réunion.

3. Point sur la crise sanitaire et ses répercussions à Suresnes

La situation sanitaire à Suresnes

- Taux d'incidence¹ dans les Hauts-de-Seine : 798 /100 000 (contre 328 le 16 octobre) ;
- Taux d'occupation des lits de réanimation par des patients covid dans les Hauts-de-Seine : 79% (contre 48% le 16 octobre).

La Mairie est tributaire des décisions de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

1. A chaque annonce gouvernementale, le Préfet publie un arrêté.
2. Cet arrêté donne ensuite lieu à des échanges entre la Préfecture et les Maires des Hauts-de-Seine.

¹ L'incidence est le nombre de nouveau cas par rapport au nombre d'habitants. Pour le COVID elle est calculée sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine

- vert : en dessous de 10 personnes testées positives sur 100 000 personnes testées, sur une semaine glissante ;
- orange : au-delà de 10 personnes testées positives sur 100 000 personnes testées, sur une semaine glissante ;
- rouge : au-delà de 50 personnes testées positives sur 100 000 personnes testées, sur une semaine glissante.

3. A la suite de ces échanges, l'arrêté est appliqué par la collectivité.
4. C'est la raison pour laquelle un certain laps de temps s'écoule entre les annonces gouvernementales, la publication de l'arrêté et la communication des mesures au niveau locale.
5. Certaines décisions sont laissées à l'appréciation des Maires.

Les activités et services

Selon les premiers retours de la Préfecture et en préambule à la publication de l'arrêté préfectoral, les mesures suivantes sont en vigueur jusqu'au 1^{er} décembre.

Activités et services	Ouverture / fermeture	Remarque
Marchés Zola et Caron	Ouverts	Pour le commerce alimentaire uniquement
Commerces de gros et jardineries (Castorama et Botanic)	Ouverts	
Médiathèques	Fermées	Maintien du portage à domicile et du drive
Musée, cinéma et théâtre	Fermés	Répétitions autorisées au sein du théâtre de Suresnes Jean Vilar
Conservatoire et école d'arts plastiques	Fermés	
Accueils des services municipaux (état-civil et point d'accès au droit notamment)	Ouverts	Sur rendez-vous
Etablissements sportifs	Fermés	Sauf pour les scolaires et les compétitions professionnelles (à huis clos)
Parcs et jardins	Ouverts	

Skate park, city stade	Fermés	
Cimetière	Ouverts	
Lieux de culte	Ouverts	

Dans les écoles

- Les écoles restent ouvertes (comme les collèges et lycées).
- Les établissements scolaires pourront utiliser les équipements sportifs pour les cours d'éducation physique et sportive des élèves. La Mairie est en attente de précisions pour les piscines.
- La restauration scolaire est maintenue selon les protocoles applicables.
- L'accueil périscolaire est maintenu.
- Les circulations des élèves dans l'établissement doivent être limitées. Les récréations doivent être organisées par groupe et si cela n'est pas possible, un temps calme en classe doit être privilégié.
- Il est conseillé un étalement des arrivées et des entrées dans le temps
- Le port du masque sera obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans et l'Education Nationale demande à chaque famille de les fournir. Pour information, la ville de Suresnes fournira un masque par enfant.

La ville de Suresnes entretient une collaboration étroite avec l'Education nationale en vue d'établir les prescriptions sanitaires.

Ouverture d'un nouveau centre de tests PCR à Suresnes le 22 octobre 2020

Afin de désengorger le laboratoire Longchamp et l'Hôpital Foch, les locaux de la passerelle des arts (anciens locaux de l'école d'arts plastiques, 9 Avenue du Général Charles de Gaulle) ont été mis à la disposition gracieuse du Laboratoire Biogroup pour de procéder aux prélèvements PCR.

Le site est ouvert depuis le jeudi 22 octobre. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Du lundi au vendredi :

- 9h-12h : réservé aux personnes prioritaires (avec prescription médicale ou SMS de la CPAM ou professionnel de santé) ;
- 14h-17h : ouvert à tous.

Les prélèvements PCR effectués au laboratoire Longchamp et au Centre Médical Municipal seront arrêtés à compter de fin octobre.

Pour de plus amples informations : [Dépistage](#)

Le confinement et le stationnement

Le stationnement à Suresnes reste payant pendant cette période. Ce choix de la Ville de Suresnes est motivé à l'heure actuelle par les raisons suivantes :

- Les allers et venues entre le domicile et le travail sont autorisées en journée.
- Les écoles, collèges et lycées restent ouverts.
- La grande majorité des villes voisines et du département n'a pas rendu le stationnement gratuit, ce qui engendrerait dans le cas contraire à Suresnes un déport de véhicules des villes voisines.
- 88% des Suresnois disposent d'un abonnement mensuel à 12 euros ou annuel.
- La rotation du stationnement permet de soutenir l'activité du commerce de proximité.
- Les télétravailleurs disposent pour l'essentiel soit d'un parking, soit d'un abonnement de surface.

Outre ces raisons, le coût d'une telle mesure serait exorbitant pour la collectivité, puisqu'il avoisinerait les 10 000 euros par jour. La Municipalité a préféré mobiliser ses moyens pour le soutien aux habitants, aux commerçants et aux acteurs de la vie locale.

La Ville ajustera les dispositions relatives à la crise sanitaire en fonction de l'évolution de la situation.

Restez informé(e) !

- Une page du site Internet de la Ville recense l'ensemble des mesures impactant le territoire : <https://www.suresnes.fr/la-ville-repond-a-vos-questions/>
- La Mairie communique également ces informations sur les réseaux sociaux.

4. Point sur le référencement des commerces de proximité

Dans un contexte compliqué pour le commerce de proximité, il est proposé aux commerçants de la ville de référencer leurs activités sur un annuaire mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Ile-de-France, via le site Internet de la ville, afin de gagner en visibilité :

4 INFORMATIONS QUARTIER

1. Point Skate-park

- **Présentation**

Le skate-park situé le long de la promenade Jacques Baumel a été inauguré le 14 septembre 2019 après une phase de concertation avec ses utilisateurs.



- **Problématique**

A la suite du repositionnement d'un module afin de permettre l'accès à un véhicule vers les terrains de tennis couvert, les écoulements de cet aménagement ont été modifiés. A ce titre, la ville a réalisé sur trois points ou l'eau stagnait des petits puisards (trous dans le sol rempli de pierres pour canaliser l'eau) pour absorber l'excès d'eau. Ces puisards ne suffisent à absorber l'eau lors d'importantes précipitations.

- **Piste de résolution**

A moyen terme, il est envisagé d'inscrire un programme de travaux dans le budget prévisionnel 2021 en vue de corriger définitivement les désagréments.

2. Point sur la réfection du terrain de sport du centre de loisirs des Landes.

- **Contexte**

Les travaux ont pour but la réfection du terrain de sport du centre des Landes à l'usage des enfants de la commune reçus dans le cadre des activités périscolaires et de loisirs.

- **Objectifs des travaux**

Le projet est de remplacer l'actuel gazon synthétique par un nouveau gazon ayant l'avantage de présenter une praticabilité par tout temps. Ce type de revêtement présente une grande facilité d'entretien pour un coût modéré. Les agrès vieillissants (buts, paniers de basket...) seront également remplacés.

- **Public(s) cible(s)**

Enfants du centre de loisirs des Landes âgés de 6 à 14 ans. Il est envisagé l'ouverture du terrain aux jeunes âgés de 15-25 ans en dehors des horaires d'ouverture du centre de Loisirs.

- **Planning prévisionnel de réalisation**

Les travaux sont prévus du 03/10/2020 au 31/12/2020.

3. Point d'étape sur la Médiathèque de la Poterie.

La nouvelle médiathèque de la Poterie a ouvert ses portes **le 21 janvier 2020**, allée Jean-Baptiste Lully, à l'intersection des quartiers Cité-Jardins et Mont-Valérien. **Plus de 10 000 documents**, presse, livres, dvd et Blu-ray, disques vinyles, attendent les adhérents dans les 350 m² de la nouvelle médiathèque.

En 2018, 19 132 emprunts ont été effectués au sein de la bibliothèque des Sorbiers. En 2020 17 157 emprunts ont été réalisés en dépit des deux mois de confinement et d'un déconfinement compliqué. Près de 10 981 entrées ont été comptabilisées sur les neufs premiers mois en dépit des deux mois de confinement.

La médiathèque est encore peu visible depuis la rue de la Poterie. C'est la raison pour laquelle une étude est actuellement en cours afin de reconfigurer le talus entre la rue de la Poterie et l'allée Jean-Baptiste Lully afin :

- d'ouvrir la médiathèque sur son environnement proche ;
- de faciliter les allées et venues des Suresnois depuis la rue de la Poterie par un élargissement de l'escalier existant et en tenant compte des espaces verts existants.



La signalétique sera également renforcée.

3 caméras ont été installées aux abords de la Médiathèque et de l'Ecole d'arts plastiques afin d'en sécuriser les accès.

Les membres des CCQ sont invités à faire connaître cet équipement.

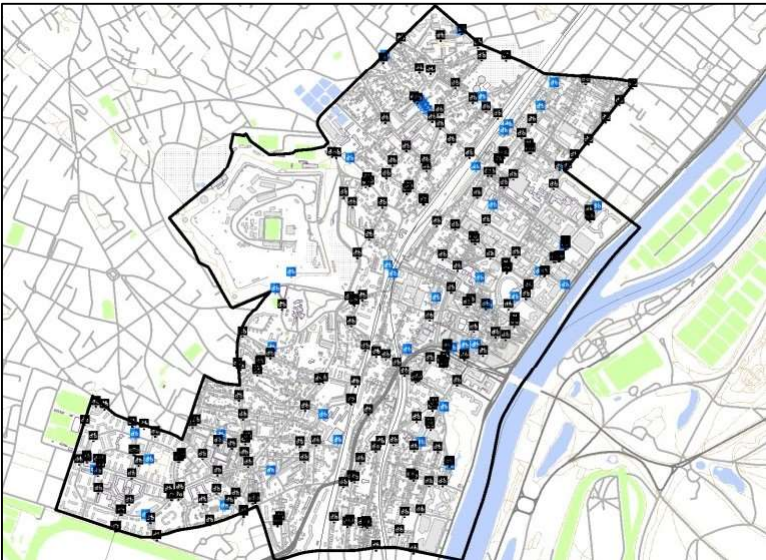
4. Point sur l'implantation des stationnements vélos :

Une consultation a été réalisée du 20 au 27 avril 2020 auprès des membres des conseils consultatifs de quartier en vue de suggérer des emplacements souhaités pour l'installation d'arceaux vélos. Près d'une cinquantaine de membres ont répondu.

→ **Cartographie du stationnement vélo sur la Ville de Suresnes**

En noir :
Stationnements suggérés.

En bleu :
Stationnements déjà existants.



A ce jour, la Ville poursuit les études de faisabilité en vue de définir si ces emplacements sont réalisables en tenant compte de critères suivants :

- l'impact du retrait des places de stationnements automobiles ;
- la problématique du plan Vigipirate interdisant le stationnement à proximité des établissements scolaires pour des raisons de sécurité ;
- la nature du sol permettant la réalisation de travaux pour y installer des arceaux ;

A ce titre, il est prévu de déployer des stationnements vélos sur une période de trois ans. De nouveaux arceaux vélos vont être installés dès la fin de l'année 2020.

Les membres échangent au sujet de la bande cyclable de la rue Cluseret dont le marquage a été mis en place puis supprimé. Pour l'un des membres cette bande cyclable est dangereuse, notamment dans le virage de la rue Cluseret au niveau de l'impasse des Terres blanches. Pour un autre elle représente un gain de temps considérable mais peut être un danger pour un public non averti et nécessite par conséquent un renforcement de la signalétique. Monsieur MILLET précise également que le double sens cyclable de la rue des Moulineaux est selon lui dangereux pour les cyclistes. Madame KAHN alerte sur les embouteillages générés par la création de la piste cyclable rue de la Tuilerie. Monsieur ROUX demande un renforcement de la signalétique pour les vélos sur le boulevard de Lattre de Tassigny. Thierry PORTAL s'interroge sur la complémentarité des circulations cyclables mises en place par les villes limitrophes faisant partie de l'Etablissement Public Territorial Paris-Ouest la Défense et par le Département des Hauts-de-Seine.

Des panneaux supplémentaires vont être installés dans les rues à double sens cyclable en fin d'année / début d'année prochaine.

Madame de CRECY précise que les villes de POLD échangent sur le sujet. Le Département a également été sollicité par la Ville dans le cadre de la réhabilitation des axes départementaux. Le Département prévoit bien une piste cyclable dans le cadre du réaménagement de la RD7 sur les quais entre Suresnes et Saint-Cloud.

Madame de CRECY ajoute que les aménagements cyclables feront l'objet d'un dispositif de concertation des Suresnois dans le cadre du plan vélo.

Monsieur MILLET rappelle les conséquences découlant de la création du nouveau quartier de l'Arsenal à Rueil-Malmaison. Les 4 000 habitants prévus vont entraîner une augmentation des flux automobiles. Les transports en commun seront également impactés, notamment le tramway T2 déjà très fréquenté par les résidents et les salariés.

Madame de CRECY précise que la question des transports sera notamment abordée dans le cadre de la concertation sur la stratégie urbaine à 20 ans dont Monsieur le Maire présentera le calendrier début 2021.

Une question est posée concernant la reprise de l'immeuble à l'angle du boulevard de Lattre de Tassigny et de l'allée des Lilas. M. CHEMOI précise que le prestataire à qui l'entreprise (PN Ducatel) qui a repris le chantier a fait appel pour la réalisation des sondages béton n'a pas été en mesure de donner suite à la commande. L'entreprise recherche un nouveau prestataire.

5 PRESENTATION DU BUDGET PARTICIPATIF PAR MADAME COUPRY, CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame COUPRY reviendra sur le déploiement du budget participatif et ses modalités. Ce dernier répond aux objectifs suivants :

- améliorer la vie quotidienne des Suresnois dans chacun des quartiers ;
- faire participer les Suresnois à la vie de leur quartier ;
- faire remonter de bonnes idées ;
- développer des projets au plus près des besoins des Suresnois.



Monsieur MILLET souligne l'intérêt de la démarche mais s'interroge sur le faible montant de l'enveloppe. Monsieur de CARMANTRAND demande quand démarreront les projets votés. Madame COUPRY précise qu'il s'agit d'une démarche expérimentale qui pourrait être déployée à l'échelle de la ville et que les projets seront mis en œuvre entre juin et décembre 2021. Ces 15 000 € sont un début et permettront d'améliorer le quotidien des quartiers. **Monsieur PORTAL est enthousiaste quant à ce nouveau dispositif et voit l'opportunité d'établir un partenariat financier dans le cas où un projet intéressant dépasserait l'enveloppe.**

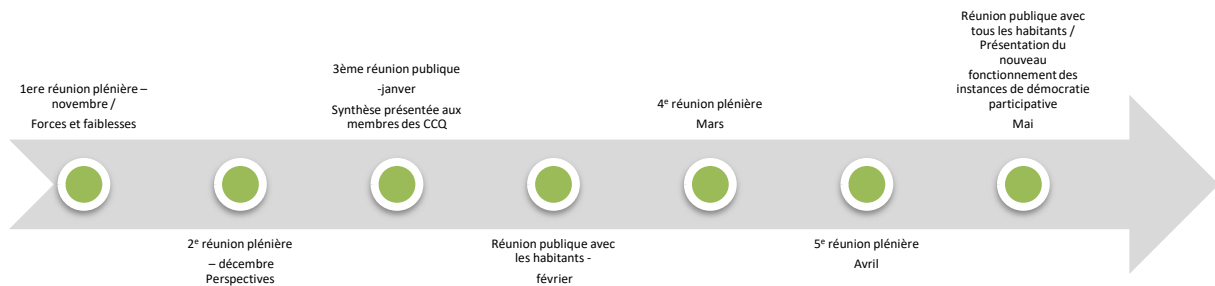
6 ÉVOLUTION DES INSTANCES DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

L'année 2020-2021 repose sur un double enjeu pour les CCQ :

- Améliorer la cadre de vie des Suresnois ;
- Faire évoluer les instances de démocratie participative.

1. Les membres des CCQ sont invités à identifier les forces et faiblesses des instances de démocratie participative.
2. La synthèse de ces réflexions leur sera communiquée lors de la réunion plénière de décembre au cours de laquelle seront abordées les perspectives en matière de démocratie participative.

Cette réflexion sur l'évolution des instances sera menée étape par étape toute cette année :



Michel DUPIRE propose que l'évolution du conseil économique social et environnemental soit intégré dans ces réflexions. Madame de CRECY abonde dans ce sens.

Madame DE CRECY, Madame COUPRY et Monsieur LAMARQUE remercient chaleureusement les membres pour leur engagement et leur mobilisation au quotidien pendant cette période difficile et leur donnent rendez-vous à la prochaine réunion plénière prévue le mardi 8 décembre à 18h30 en visioconférence.